

N° SIRET : 20006759300042	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CREUSE
Etablissement : SERVICE ASSAINISSEMENT	Année 2020	Poste Comptable : TRESORERIE D'AUZANCES B
Budget : MARCHE ET COMBRAILLE E	Page n° 1	Date d'Édition : 23/03/2021

Odyssée Informatique - ADONIS 9.60E

**DELIBERATION 2021-037**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 62
Nombre de membres présents	= 49
Nombre de suffrages exprimés	= 58
VOTES : Contre = 0 Pour = 58 Abstentions = 0	
Date de convocation :	11/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MF.VENTENAT après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par PIERRE DESARMENIEN, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat d'exploitation à affecter C = A + B</b>	<b>-26 164,28</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (418 450.32 - 398 225.27)	20 225,06
Déficit d'exploitation reporté (B = FD 002)	-46 389,33
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>230 127,70</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (404 065.06 - 256 891.09)	147 173,97
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	82 953,73
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (431 119.00 - 75 528.00)	355 591,00
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>585 718,70</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
<b>Report déficitaire en exploitation (FD 002)</b>	<b>26 164,28</b>

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET JJ, ROUX Y, BOUDINEAU T, CHAUSSAT JL, CHEFDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARNE C, FAUCHER P, FAUCONNET JL, FERRIER D, FONTVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVIERE J, CHADEYRON V, JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEANARD B, MICHON MH, MONTEIL P, MOREAU J, PAYARD C, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDT D, SIMONF, PICHOT N, SIMONET V, SOULEBOT JM, TRIMOULINARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP. Excusés : BRUNET ML, DESCLOUX B, D'HUSTER E, NOVAIS M, . Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT JP, à ECHEVARNE C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIENS P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROULLAND R à VENTENAT MF, VIALTAIX M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY G à PLAS Y.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210320-2021-037-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2021  
Date de réception préfecture : 31/03/2021